



ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI N° 31072020

AN03920200731334

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

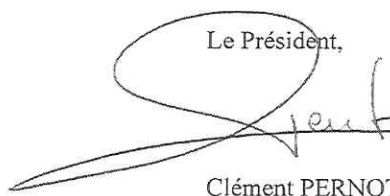
Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»



Fait à Champagnole le 31 juillet 2020

Le Président,

Clément PERNOT



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V039200700075429001	ATSEM principal de 2ème classe ATSEM principal de 1ère classe	ATSEM (h/f)	Absence de candidature adaptée	28h00	POLIGNY 39800 POLIGNY	31/08/2020	03920200724253